



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 12 septembre 2022</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 23 septembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
--	--

**Délibération n°25**  
**Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER**

**Objet : Acquisition de terrains appartenant à la SCI PIERANGE au lieu-dit « Les Corrües »**

La SCI PIERANGE a fait part à la commune de sa volonté de se dessaisir de sa propriété cadastrée Section D n° 2120 (656 m<sup>2</sup>), n° 2549 (1108 m<sup>2</sup>) et n° 2551 (2960 m<sup>2</sup>), d'une superficie totale de 4724 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit « Les Corrües », en zone UB du PLU.

Compte-tenu de l'emplacement de cette propriété, il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire.

Aussi, la commune est favorable à l'acquisition de ces parcelles au prix de 123 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 581 052 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

La Commission municipale a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 26 voix pour, 1 abstention (M. Benjamin BONNIOT- -BOUCHET) et 1 opposition (M. Eric FUSS) :**

- **Approuve l'acquisition par la commune des biens précités, aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919\_DE25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022  
Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

